



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



18088530

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

29 -05- 2018

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE Tournai**

N° d'entreprise : **0474930509**

Dénomination

(en entier) : **SEDIS LOGISTICS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Z.I. Tournai Ouest II - Rue des Sablières, 7 à 7522 Blandain**

Objet de l'acte : Projet de scission partielle de la SA SEDIS LOGISTICS avec constitution d'une nouvelle société par apport en nature découlant de cette scission

1. DESCRIPTION DE LA SCISSION PARTIELLE

La scission partielle s'effectuera par le transfert des actifs immobiliers de la SA SEDIS LOGISTICS à une nouvelle société à constituer, sans que la société apporteuse ne cesse d'exister et ce, conformément à l'article 677 du Code des Sociétés.

L'opération se caractérisera par l'attribution de nouvelles actions émises en rémunération de l'apport aux actionnaires de la société apporteuse.

Conformément aux articles 746 alinéa 7 et 749 du code des sociétés, il sera demandé aux actionnaires de renoncer aux rapports de l'organe de gestion et du commissaire sur l'opération projetée.

2. JUSTIFICATION DE L'OPERATION PROJETEE

La S.A. Sedis Logistics est une société wallonne du groupe hollandais LLOGS B.V. spécialisée dans la gestion des flux imports maritimes et aériens. Cette société de logistique assure également des prestations périphériques sur toute la chaîne d'approvisionnement telles que le transport, le stockage, la fourniture administrative et la mise en consommation européenne des produits qu'elle achemine.

La S.A. Sedis Logistics développe ses activités essentiellement autour de trois pôles :

- Une activité logistique et de transport se centrant principalement sur l'organisation du transport de fret, du contrôle qualité des marchandises, de l'entreposage et du dédouanement ;

- Une activité immobilière visant l'acquisition, la construction et la prise en location-financement d'actifs immobiliers (entrepôts) pour ses besoins propres ; et

- Une activité de holding consistant en la détention de participations dans trois sociétés de transport établies en Asie et en France

La S.A. Sedis Logistics souhaite opérer une refonte de sa structure afin de notamment rationaliser ses pôles d'activité et de faciliter l'entrée dans le capital social de nouveaux managers qui pourront réaliser la volonté stratégique d'assurer une transition en douceur.

L'opération envisagée consiste à réaliser la scission partielle de l'activité immobilière au bénéfice d'une société Sedimmo qui sera nouvellement constituée.

3. MENTIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 743 DU CODE DES SOCIETES

3.1° Forme, dénomination, objet, siège social de la société à scinder et des sociétés bénéficiaires de l'apport :

A. SA SEDIS LOGISTICS, société à scinder

- Société Anonyme ;

- ayant son siège social à 7522 Blandain, Zoning Industriel de Tournai Ouest II, rue des Sablières, 7 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

-constituée sous forme de SA aux termes d'un acte reçu par le notaire Ludovic Du Faux, alors à Mouscron, le 21 mai 2001, publié aux annexes au Moniteur Belge du 14 juin suivant sous le numéro 20010614-396.

Ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Ludovic DU FAUX, alors à Mouscron, le 16 avril 2004 publié aux annexes au Moniteur Belge du 04 mai suivant sous le numéro 04068080 ;

-ressort territorial du Tribunal de commerce du Hainaut, division de Tournai ;

-Assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 0474.930.509 et portant le même numéro d'entreprise ;

-dont l'objet social est le suivant :

« La société a pour objet en Belgique et en tous pays :

- l'ensemble des prestations de services visant à prendre en charge l'organisation du transport de frêt pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire ;

- les activités logistiques qu'implique cette organisation, telles que conditionnement, l'emballage, la manutention, l'entreposage, le stockage, l'étiquetage, le ramassage, le groupage, les formalités en douane, les formalités d'assurance, l'émission de documents de transport, la mise en œuvre des moyens de transport adaptés, et en général, tous services annexes au transport terrestre, par eau et aérien ;

- les activités d'études et de conseil en matière de commerce international.

La société peut faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

La société peut fournir des garanties réelles ou personnelles au profit de tiers.»

B.Société bénéficiaire – SEDIMMO SA (à constituer)

-Société Anonyme;

-qui aura son siège social à 7522 Blandain, ZI de Tournai Ouest II, rue des Sablières, 7;

-dont l'objet social sera le suivant :

« La société a pour objet :

Toutes les opérations directement en rapport avec la gestion judicieuse et l'expansion d'un patrimoine mobilier et immobilier. Elle peut également, dans le cadre de son objet, acheter, équiper, valoriser et construire des biens immobiliers, meublés ou non, créer, gérer et mettre en location des parcs immobiliers, bureaux, entrepôts et halls de stockage.

Elle peut placer des valeurs disponibles en biens et valeurs mobilières; elle peut prendre des intérêts dans d'autres entreprises ou sociétés par l'apport ou l'achat d'actions, ou de quelque manière que ce soit.

La société a également pour objet la direction d'entreprises ou de sociétés, ainsi que l'assistance et le conseil; elle peut fournir des avis de nature juridique, financière, technique, commerciale ou administrative, dans le sens le plus large, accorder assistance et services, directement ou indirectement dans le domaine de l'administration et des finances, vente et production.

Elle peut également pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, ou en participation avec des, tiers, collaborer à l'établissement ou à l'expansion d'entreprises.

La société a également pour objet :

- l'acquisition, par inscription ou achat, pour compte propre ou pour le compte d'autrui, d'actions, d'obligations, bons de caisse ou autres valeurs mobilières, de quelque forme que ce soit, de sociétés belges ou étrangères, existantes ou en cours de constitution;

- la contribution à la constitution d'entreprises par apport, participation ou investissement;

- dans les limitations acceptées par la loi, accorder des prêts ou ouvertures de crédits à des sociétés ou des particuliers, sous quelque forme que ce soit; dans cet objectif, elle peut également se porter garante ou aval, dans le sens le plus large, réaliser toutes les opérations commerciales et financières, excepté celles qui sont réservées légalement aux banques dépositaires, porteurs de dépôts à court terme, caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et entreprises de capitalisation;

- agir en qualité d'intermédiaire par des négociations, pour la reprise totale ou partielle, d'actions, dans le sens le plus large ; participation à l'émission d'actions et de valeurs à revenus fixes par souscription, garantie, placement, négociation ou, d'autre part leur réalisation, ainsi que toutes opérations relatives à l'administration de portefeuilles ou de capitaux;

- l'élaboration de conventions syndicales entre actionnaires;

- assurer toutes les fonctions de direction, l'exercice de mandats, de fonctions qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet statutaire;

- le développement , achat, vente , prise ou octroi de licences, know-how et autres actifs incorporels durables.

- l'ensemble des prestations de services visant à prendre en charge l'organisation du transport de frêt pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire ;

- les activités logistiques qu'implique cette organisation, telles que conditionnement, l'emballage, la manutention, l'entreposage, le stockage, l'étiquetage, le ramassage, le groupage, les formalités en douane, les formalités d'assurance, l'émission de documents de transport, la mise en œuvre des moyens de transport adaptés, et en général, tous services annexes au transport terrestre, par eau et aérien ;

- les activités d'études et de conseil en matière de commerce international. La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social et d'une façon générale accomplir toutes opérations civiles, commerciales, professionnelles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, entièrement ou partiellement à l'objet social ou qui peuvent en faciliter la réalisation.

En outre, la société peut prendre des intérêts, soit sous forme de participation, apport ou de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés, entreprises, syndicats ou groupements, existants ou à constituer, tant en Belgique qu'à l'étranger, visant un objet identique, supplémentaire ou semblable, ou de nature à favoriser le développement de leur entreprise, ou de faciliter l'écoulement de leurs produits, pour autant que la loi ne l'interdit pas.

La société peut réaliser son objet aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, par tous les moyens et de quelque manière que ce soit, qu'elle jugera la mieux adaptée, et qui ne sont pas en conflit avec la législation existante. »

3. 2° Rapport d'échange d'actions

Il sera remis aux actionnaires de la SA SEDIS 620 actions de la société à constituer.

Il est ici précisé que l'opération sera réalisée sans soulte.

3.3° Modalités de remise des actions de la nouvelle société

L'attribution des actions se fera par inscription dans le registre des actionnaires de la nouvelle société.

3.4° Date à partir de laquelle les actions donnent le droit de participer aux bénéfices

Cette date est fixée au 1er janvier 2018

3.5° Date à partir de laquelle les opérations de la société scindée seront du point de vue comptable et fiscal considérées comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire de l'apport

Cette date est fixée au 1er janvier 2018.

3.6° Droits spéciaux

Il n'existe pas dans la société scindée d'actionnaires ayant des droits spéciaux, ni de porteurs de titres autres que des actionnaires.

3.7° Emoluments spéciaux attribués au réviseur d'entreprises

Sans objet dans la mesure où il sera proposé aux actionnaires de renoncer :

- aux rapports prévus aux articles 745, 746 et 748 du Code des Sociétés, par application des articles 746 alinéa 6 et 749 du code des sociétés.;

Il sera néanmoins procéder à l'établissement du rapport sur l'apport en nature prévu à l'article 602 du code des sociétés.

3.8° Les avantages particuliers attribués aux membres de l'organe de gestion de la société appelée à scinder

Aucun avantage particulier n'est accordé à l'organe de gestion de la société appelée à se scinder.

3.9° Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la nouvelle société

Les éléments du patrimoine de l'actif et du passif qui font l'objet de la scission partielle susvisée et qui seront apportés à la société bénéficiaire se composent des éléments suivants :

		Sedís	Sedimmo	Sedis après scission
ACTIF		31/12/2017	1/01/2018	1/01/2018
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	20	0,00	0,00	0,00
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	9.474,87	0,00	9.474,87
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	8.302.258,79	4.175.436,44	4.126.822,35
A. Terrains et constructions		4.175.436,44	4.175.436,44	0,00
B. Installations, machines		143.485,34	0,00	143.485,34
C. Mobilier et matériel roulant		263.932,56	0,00	263.932,56
D. Loc. financement		2.950.892,44	0,00	2.950.892,44
E. Autres immo. Corp		768.512,01	0,00	768.512,01
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28	1.037.160,39	0,00	1.037.160,39
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	20/28	9.348.894,05	0,00	5.173.457,61
				0,00
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29	0,00	0,00	0,00
VI. STOCKS ET COMMAND.COURS	3	299.706,02	0,00	299.706,02
Stocks	30/36	299.706,02	0,00	299.706,02
approvisionnements	30/31	299.706,02	0,00	299.706,02
en-cours de fabrication	32	0,00	0,00	0,00
produits finis	33	0,00	0,00	0,00
marchandises	34	0,00	0,00	0,00
immeubles destines a la vente	35	0,00	0,00	0,00
acomptes verses pour stocks	36	0,00	0,00	0,00
Cdes en cours d'execution	37	0,00	0,00	0,00
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	12.094.478,27	0,00	12.094.478,27
créances commerciales	40	9.955.874,43	0,00	9.955.874,43
autres créances	41	2.138.603,84	0,00	2.138.603,84
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE	50/53	0,00	0,00	0,00
IX.VALEURS DISPONIBLES	54/58	351.728,38	0,00	351.728,38
X. COMPTES DE REGULARISATION	490/1	376.480,31	0,00	376.480,31
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	29/58	13.122.392,98	0,00	13.122.392,98
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	22.471.287,03	4.175.436,44	18.295.850,59

		Sedis	Sedimmo	Sedis après scission
PASSIF		31/12/2017	1/01/2018	1/01/2018
I. CAPITAL	10	300.000,00	156.567,94	143.432,06
II. PRIMES D'EMISSION	11	0,00		
III. PLUS VALUES DE REEVALUATION	12	0,00		
IV. RESERVES	13	6.496.464,63	3.494.838,98	3.001.625,65
A. Réserves légales		30.000,00	15.656,79	14.343,21
D. Réserves disponibles		6.466.464,63	3.479.182,19	2.987.282,44
V. BENEFICES OU PERTES REPORTEES	14	0,00		
VI. SUBSIDES RECUS EN CAPITAL	15	831.347,36	351.283,37	480.063,99
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10/15	7.627.811,99	4.002.690,30	3.625.121,69
VII. IMPOTS DIFFERES	16	172.746,14	172.746,14	0,00
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN	17	3.963.179,39	0,00	3.963.179,39
Dettes financières	170/4	3.963.179,39	0,00	3.963.179,39
ENVERS LES TIERS A LONG TERME	10/17	4.135.925,53	172.746,14	3.963.179,39
IX. DETTES A UN AN AU PLUS	42/48	10.654.291,75	0,00	10.654.291,75
LT échéant dans l'année	42	1.381.945,91	0,00	1.381.945,91
dettes financières	43	400.000,00	0,00	400.000,00
dettes commerciales	44	7.218.382,27	0,00	7.218.382,27
acomptes reçus	46		0,00	
dettes fiscales, salariales, sociales	45	1.642.269,70	0,00	1.642.269,70
autres dettes	47/48	11.693,87	0,00	11.693,87
X. COMPTES DE REGULARISATION	492/3	53.257,76	0,00	53.257,76
ENVERS LES TIERS A COURT TERME	42/49	10.707.549,51	0,00	10.707.549,51
TOTAL DU PASSIF	10/49	22.471.287,03	4.175.436,44	18.295.850,59

3.9.1 Eléments transférés du patrimoine de l'actif et du passif de la société scindée

A L'ACTIF

Les biens immobiliers suivants :

Ville de Tournai - 29ème division - Blandain

1. Un entrepôt sur et avec terrain sis rue des Sablières, 7, cadastré suivant titre section D, numéro 179/L et suivant extrait de matrice cadastrale récent section D, numéro 179/L P0001 pour une superficie mesurée et suivant cadastre de deux hectares deux ares et cinquante centiares (Revenu cadastral : 44.477,00 € (4F) et 3.012,00 € (6F))

Tel que le terrain sur lequel les constructions ont été érigées est repris et délimité sous liseré jaune en un plan levé et dressé par la SPRL GEO en la personne de Monsieur Guy ROGER, géomètre expert immobilier à Tournai (Kain) en date du 9 septembre 2003 qui est resté annexé à l'acte reçu par le notaire Anne GAHYLLE en date du 14 juin 2004.

2. Un entrepôt sur et avec terrain sis rue des Sablières 7, cadastré suivant titre section D, numéro 179/M pour une contenance de un hectare soixante-cinq centiares et suivant extrait de matrice cadastrale récent section D, numéro 0179/M P0001 pour une superficie erronée de un hectare soixante-six ares et nonante centiares (Revenu cadastral : 32.144,00 € (4F) et 2.660,00 € (6F));

Tel que ce bien figure et est délimité sous liseré orange en un plan levé et dressé par la SPRL GEO en la personne de Monsieur Guy ROGER, géomètre expert immobilier à Tournai (Kain) en date du 23 juin 2005 qui est resté annexé à l'acte reçu par le notaire Anne GAHYLLE en date du 2 décembre 2005.

3. Une bande de terrain sise Rue du Mont des Carliers, cadastrée suivant titre section D, partie du numéro 179/S pour une superficie de un are et nonante centiares et suivant extrait de matrice cadastrale récent section D, numéro 0179/F/2 P0000 pour une superficie de un are et nonante centiares (Revenu cadastral : 2,00 €).

Tel que cette bande de terrain est reprise et délimitée sous liseré orange en un plan levé et dressé par la SPRL GEO en la personne de Monsieur Guy ROGER, géomètre expert immobilier à Tournai (Kain) en date du 20 octobre 2004 qui est resté annexé à l'acte reçu par le notaire Anne GAHYLLE en date du 2 décembre 2005.

4. Une parcelle de terrain, à l'exclusion des constructions érigées sur celle-ci, sise rue du Bois des Hospices, 4/6, cadastrée suivant titre section D, numéro 179/T et partie du numéro 179/V pour une contenance globale de trois hectares quarante-neuf ares et cinquante-trois centiares et suivant extrait de matrice cadastral récent section D, partie du numéro 0179/D/2 P0001.

MAIS UNIQUEMENT POUR LE FONDS, A L'EXCLUSION DES CONSTRUCTIONS.

AU PASSIF :

Il s'agit des impôts différés sur les subsides en capital obtenus et relatifs aux immeubles transférés à la société à constituer.

3.9.2 Eléments résiduels du patrimoine de l'actif et du passif de la société scindée

Il est ici précisé que tout élément du patrimoine de l'actif et du passif qui n'est pas expressément alloué à l'une des sociétés bénéficiaires est considéré comme restant dans le patrimoine de la société scindée.

3.10 Répartition aux actionnaires de la société à scinder des actions de la société bénéficiaire et critères de répartition

Les 620 actions de la nouvelle société seront réparties proportionnellement au pourcentage de détention des actions de la SA SEDIS LOGISTICS à scinder à savoir :

- 620 actions à la SA SEDILOG

4. COUT DE L'OPERATION DE SCISSION

Les frais générés par cette scission partielle seront supportés par les sociétés participant à la scission chacune pour moitié.

5. MENTIONS COMPLEMENTAIRES

1) Le présent projet de scission sera déposé au plus tard le 31 mai 2018 au greffe du tribunal de commerce compétent par la société scindée.

2) Il sera soumis à l'assemblée générale de la société scindée six semaines au moins après le dépôt dont question ci-dessus, étant entendu que l'organe de gestion fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la date de cette assemblée générale puisse se tenir au plus tard le 31 juillet 2018.



3) Il sera demandé aux associés de faire application des articles du Code des Sociétés qui dispensent de l'établissement d'un rapport de l'organe de gestion et du commissaire, à savoir :

Art 746 alinéa 5 : « Dans chaque société, un rapport écrit sur le projet de scission est établi soit par le commissaire, soit, lorsqu'il n'y a pas de commissaire, par un réviseur d'entreprises ou un expert-comptable externe désigné par les administrateurs ou les gérants.

... (on omet) ...

Cet article ne s'applique pas si tous les associés et porteurs des autres titres conférant un droit de vote de chacune des sociétés participant à la scission en ont décidé ainsi. »

Article 749 : « Les sociétés participant à la scission peuvent ne pas appliquer les articles 745 et 748, ce dernier en tant qu'il se rapporte aux rapports, si tous les associés et tous les porteurs de titres conférant un droit de vote à l'assemblée générale renoncent à leur application.

Cette renonciation est établie par un vote exprès à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la participation à la scission.

L'ordre du jour de cette assemblée générale mentionne l'intention de la société de faire usage de cette disposition et reproduit les alinéas 1er et 2. »

4) En cas de réalisation de l'opération projetée, il sera proposé à l'assemblée générale de coordonner les statuts des différentes sociétés participant à l'opération.

5) Le présent projet est établi en 3 exemplaires originaux, chaque version étant équivalente, à savoir un pour l'organe de gestion de la société, un aux fins de dépôt et un pour le notaire instrumentant.

Fait à Tournai, le 25 mai 2018

HEMCE CONSULT SPRL,
représentée par Michel CUVELIER
Administrateur-délégué